



CHARTRE
du bien
VIVRE ENSEMBLE



« Ce document résume les règles de bonne conduite pour la pratique de la gymnastique rythmique au sein du club dans le respect du bien-être de tous »



Code de bonne conduite de la gymnaste

- ❖ Se conformer aux règles inhérentes à l'activité :
 - * Je suis **présente, ponctuelle et assidue** à tous les entraînements définis en début de saison. Je **préviens l'entraîneur** de mon absence
 - * Je prévois ma tenue d'entraînement et suis les consignes → **Cheveux attachés** (chignon) **pas de mèches dans les yeux** + **1 bouteille d'eau**. Les **bijoux** sont **interdits** pour des raisons de sécurité. Le portable est interdit dans la salle : **Le club décline toute responsabilité en cas de vol**.
 - * Je ne mâche ni **chewing-gum**, ni bonbon-gâteau... pendant l'entraînement.
 - * Je ne reste pas dans les **vestiaires**, ni toilettes plus longtemps que nécessaire - J'aide à l'installation des praticables et au rangement du matériel
 - * Je suis là pour mon plaisir mais aussi pour **progresser** : J'écoute et j'applique les **consignes de l'entraîneur** et respecte toute personne présente dans la salle.
 - * Je participe aux compétitions (circuit compétitif) et je ne lâche pas mon équipe en cours d'année.
- ❖ Respecter les juges, adversaires et partenaires.
 - * Je ne conteste pas mon classement
- ❖ Etre maître de soi-même, en toutes circonstances.
- ❖ Etre loyal, tolérant, dans son activité sportive.



Code de bonne conduite de l'entraîneur

- ❖ Développer l'esprit sportif et relativiser les enjeux sportifs



- ❖ Organiser une pratique sportive équilibrée, préparer les séances, être attentive aux gymnastes,
- ❖ Être ponctuel à l'entraînement de façon à exiger la même chose de la part des gymnastes,
- ❖ Donner le cours en tenue sportive (pas de tenue de ville, ni chaussures à talons hauts),
- ❖ Ne pas laisser les gymnastes sans surveillance,
- ❖ Surveiller son langage, sa tenue, son vocabulaire, surtout avec les plus jeunes,
- ❖ Prendre soin du matériel.



Code de bonne conduite du dirigeant

- ❖ S'assurer de la présence des entraîneurs aux cours ou prévenir rapidement chaque famille
- ❖ Envoyer rapidement le calendrier des compétitions et manifestations du club (affichage sur le tableau et sur le site)
- ❖ Développer l'esprit sportif et faire respecter la charte de bonne conduite
- ❖ Assurer l'impartialité et la cordialité des rencontres.
- ❖ Faire respecter le matériel et les installations.
- ❖ Favoriser la vie associative.



Code de bonne conduite des parents

- ❖ Vérifier la présence de l'entraîneur, ou d'un membre du bureau avant de laisser leur enfant
- ❖ Faire respecter la charte du vivre ensemble et le code de « bonne conduite » des gymnastes.
- ❖ Déposer son enfant et arriver à l'heure pour le récupérer à l'heure après l'entraînement
- ❖ Prévenir l'entraîneur de l'absence de leur enfant
- ❖ Noter les dates de compétitions et/ou manifestations du club → le calendrier est fourni en début de saison, et informe l'entraîneur en cas de problème.
- ❖ Aider, si besoin, à l'installation du praticable en début et/ou fin de cours
- ❖ Echanger, dialoguer avec les autres parents
- ❖ S'impliquer dans les activités du club de son enfant
- ❖ Relativiser les enjeux d'une compétition



Code de bonne conduite du supporter

- ❖ Se comporter en véritable ambassadeur de la GR en aidant à faire respecter – autour de lui – les principes ci-dessous
- ❖ Respecter les lieux de compétition (je jette mes déchets dans les poubelles) et les locaux mis à disposition
- ❖ Eviter toute manifestation de violence (violence verbale notamment).
- ❖ S'engager à respecter les juges et les officiels les dirigeants et entraîneurs du club
- ❖ Faire du spectacle sportif, une fête.
- ❖ S'engager à respecter les horaires donnés
- ❖ S'engager à respecter les dirigeants, des bénévoles et entraîneurs du club, idem pour le club organisateur.



Rezé GRS : 22 rue de la Robinière – 44400 REZE

☎ 02-40-04-12-35 - @ rezegrs@wanadoo.fr